

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil municipal a, lors de la réunion du 14 août 2017, adopté la résolution modifiant la date de la réunion régulière d'octobre 2017.

RÉSOLUTION 2017-08-169 **Report de la réunion régulière d'octobre**

Considérant que l'année 2017 est une année d'élection générale pour les municipalités;

Considérant que la séance d'octobre doit se tenir avant la fin de la période de déclaration des candidatures;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp et résolu que :

- ✓ la réunion régulière du conseil du mois d'octobre soit devancée à la même heure le lundi 2 octobre 2017;
- ✓ qu'un avis public du contenu de la présente modification au calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

DONNÉ à Béarn, ce seizième jour d'août deux mille dix-sept.

Secrétaire-trésorière/ d.-g, g.m.a.

